

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48 - 1

Séance du 21 MARS 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués, sauf

M. ATZENHOFFER, Mme HITTLER, M. WINLING, M. FROEHLICH, M. GOERICH-MULLER, (excusés) qui étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER, M. VOGEL, Mme WINCKEL, M. FEIG, M. TREIBER, Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. MEYER-KUHN, BABILON, (excusés) ; MM. STEINER, HELMER E., HERRLE.

DEL. N° 042/2005conseil

**OBJET : BUDGET ANNEXE « SERVICE D'ASSAINISSEMENT »
AFFECTATION DES RESULTATS 2004**

- *VU l'avis de la commission « finances » du 7 mars 2005 et du 14 mars 2005,*
- *VU le compte administratif « service d'assainissement » de l'exercice 2004 présentant
un résultat d'investissement déficitaire de 1 100 802,84 €
un résultat d'exploitation excédentaire de 539 796,23 €*
- *VU la délibération n° 039/2005 du conseil communautaire du 21 mars 2005 approuvant le compte administratif « service d'assainissement » 2004,*
- *CONSIDERANT la proposition du président d'affecter -1 100 802,84 € à la section d'investissement et d'affecter 539 796,23 € comme suit : 539 796,23 € en section d'investissement,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver la proposition de la commission « finances » et du président ;**
- **d'affecter le résultat d'investissement déficitaire de 1 100 802,84 € à la section d'investissement et d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 539 796,23 € à la section d'investissement du budget annexe « service d'assainissement » 2005.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 23 mars 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

